Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

DU 15-SEPTEMBRE-2023

ASSOCIATION : Bonjour la récré

ADRESSE : 2 rue des Près

37360 BEAUMONT-LOUESTAULT

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenu :

Le quinze septembre 2023 à Beaumont-Louestault à dix-neuf heures, les membres de l'association de Bonjour la Récré, déclarée à la préfecture d'Indre-et-Loire sous le numéro **W372009808** se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Les convocations ont été faites et envoyées par le président en date du 4 Septembre 2023 par mail et par flyers à tous les élèves de l'école Gorge Biéret.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ROUDI, en qualité de Président, assistée de Madame MARLIER en qualité de Trésorière, de Madame BROUARD en qualité de Vice-Trésorière, de Madame ROUDI en qualité de Secrétaire, Madame TONNELLIER vice-secrétaire, Madame RIO vice-présidente et de Monsieur Aubineau.

Secrétaire de séance M. ROUDI.

Il a été établi ce qui suit.

Nous Constatons que quatre parents, deux élues adjointes et Monsieur le maire de Beaumont-Louestault ainsi que la présence de madame la présidente du pôle jeunesse et vieillissement de la communauté de commune accompagnée de la responsable coordination jeunesse de la communauté de commune était présents.

ALLOCUTION DE BIENVENUES.

Monsieur Roudi ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir voulu assister à cette Assemblée Générale Ordinaire. Après un mot de bienvenue, l'ordre de jour est rappelé :

- Bilan moral
- Bilan financier
- Cotisation
- Élection du bureau
- Règlement intérieur
- Nouveaux tarifs
- Activités des mercredis et vacances sur l'année 2023-2024

BILAN MORAL.

Une fréquentation constante mais, la difficulté à recruter des animateurs/trices est très importante.

Présentation des histogrammes de fréquentation de septembre 2022 à juillet 2023.

BILAN FINANCIER.

Budget en équilibre.

Il a été rappelé et remercier chaleureusement du soutien de la marie et de la communauté de commune qui a été d'une grande aide à faire face à l'impact financier négatif du centre de loisirs.

BILAN PRÉVISIONNEL.

Nous devrons faire la même année mais un travail sera fait pour limiter les dépenses notamment, par la hausse du prix de l'énergie qui par conséquence ne nous épargne pas.

COTISATION.

La cotisation reste inchangée. 25€ par famille pour 1 enfant puis 5 € par enfant supplémentaire.

ÉLECTION DU BUREAU.

L'ensemble du bureau se retire. Ne trouvant pas de parents volontaires pour reprendre le fonctionnement du centre de loisirs, Monsieur ROUDI et Madame MARLIER reste à leurs postes par intérim. Ce qui signifie que la dissolution de l'association se fera le 31 juillet 2024.

Le centre de loisirs Bonjour la récré sera prise en charge par un prestataire que la com.com feras appelle pour une ouverture normalement en septembre 2024. Nous avons décidé de rester par intérim car sans cela le centre de loisirs devrait fermer ces portes dès le 15 septembre.

Le bureau fonctionnera au minimum, de plus, les parents gèrent leurs dossiers et leurs inscriptions uniquement par internet.

REGLEMENT INTERIEUR.

Visible sur le portail famille.

NOUVEAUX TARIFS.

Suite à l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire, une augmentation de 6% prendra effet le 1er Octobre 2023

CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.

Tous pouvoirs sont donnés au président pour accomplir les formalités de déclaration et de publicité prévues par la loi du 1er juillet 1901.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur ROUDI déclare la séance levée, et invite les convives au pot de l'amitié.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président qui est lui-même secrétaire de séance.

Fait à BEAUMONT-LOUESTAULT

Le 01-OCTOBRE-2023

Mr. Le président